

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.204/17
Paris, le 15 octobre 2000
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-quatrième session

Cairns, Australie
27 novembre - 2 décembre 2000

Point 12.4 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

Antécédents : Conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité étudie et décide concernant les demandes d'assistance internationale. Le Secrétariat a reçu **28** demandes d'assistance internationale au 1^{er} septembre 2000, à financer sur le budget de l'année 2001. Le Comité devra décider de **5** demandes, le nouveau Bureau devra décider de **13** demandes, et le Président devra décider de **10** demandes. Tous les titres des demandes, les montants demandés et recommandés pour approbation par le Comité, le Bureau et le Président sont présentés dans un **Tableau de synthèse dans le présent document** pour faciliter l'allocation appropriée des fonds.

Action du nouveau Bureau : Il est demandé au nouveau Bureau d'étudier toutes les demandes pour décision par le Bureau et le Comité présentées dans ce **présent document**, et

- de prendre des décisions concernant les demandes supérieures à US\$20.000 et jusqu'à US\$30.000 pour l'assistance préparatoire, la coopération technique et la formation, et ;

- de faire des recommandations au Comité pour les demandes entre supérieures à US\$30.000 pour la coopération technique et l'assistance de formation.

Action du Comité : Il est demandé au Comité de prendre des décisions concernant les demandes recommandées par le Bureau pour approbation présentées dans ce **présent document**.

Toutes les demandes pour approbation par le **Président** seront disponibles pour consultation par le Bureau et le Comité sur demande au Secrétariat.

Lors de la prise de décisions, il est rappelé au Bureau et au Comité les décisions du Comité selon lesquelles **la moitié du budget de formation et un tiers du budget de coopération technique doivent être réservés aux activités associées au patrimoine naturel.**

WHC-2000/CONF.204/17 Tableau de synthèse

Tableau de synthèse des demandes d'assistance internationales

N° de page	N°	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Titre de l'activité	Montant (US\$)		Décision du		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
ASSISTANCE PREPARATOIRE										
	2001-456	Naturel	Afrique	Mozambique	Recherche pour préparer la proposition d'inscription de deux aires côtières du Mozambique	20 000	20 000			X
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE NATUREL</i>						<i>20 000</i>				
	2001-448	Mixte	Afrique	Namibie	Préparation d'une liste indicative pour le patrimoine culturel et naturel de Namibie	20 000	18 000			X
4	2001-444	Mixte	Asie-Pacifique	Philippines	Réunion sous-régionale d'experts pour la préparation du dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial de l'Archipel des Batanes et du Paysage archéologique des Ivatans aux Philippines	30 000	30 000 si l'UICN l'appuie	X		
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE MIXTE</i>						<i>48 000</i>				
7	2001-423	Culturel	Afrique	Mali	Préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le tombeau des Askia à Gao	30 000	30 000	X		
9	2001-433	Culturel	Afrique	Niger	Préparation du dossier d'inscription de l'Air et du Ténéré comme site mixte (déjà inscrit en tant que site naturel)	21 400	15 000	X		
	2001-432	Culturel	Afrique	Rép. Unie de Tanzanie	Préparation de la proposition d'inscription du paysage culturel de l'Oldonyo Marwak	15 600	15 600			X
11	2001-449	Culturel	Afrique	Rép. Unie de Tanzanie	Préparation de la proposition d'inscription des peintures rupestres de Kondoa Irangi	30 000	30 000	X		
	2001-428	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	Brésil	Préparation d'une liste indicative pour le Brésil	8 200	0			X
13	2001-427	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	Pérou	Etudes générales et préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le Centre historique de Trujillo	57 000	15 000	X		
	2001-434	Culturel	Europe	Azerbaïdjan	Assistance préparatoire pour le Temple d'Ateshguyakh à Surakhany	8 094	8 094			X
	2001-435	Culturel	Europe	Hongrie	Organisation d'une réunion pour l'harmonisation des listes indicatives de la même aire géo-culturelle	17 800	En attente d'autres informations			X
15	2001-454	Culturel	Europe	Israël	Réunion pour l'harmonisation des listes indicatives de la même aire géo-culturelle	30 000	En attente d'autres informations	X		
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE CULTUREL</i>						<i>113 694</i>				
SOUS-TOTAL : ASSISTANCE PREPARATOIRE						288 094	181 694	6	S/O	6

N° de page	N°	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Décision du		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
COOPERATION TECHNIQUE										
16	2001-459	Naturel	Afrique	Sénégal	Lutte contre la <i>Salvinia Molesta</i> dans le delta du fleuve Sénégal	130 475	En attente d'autres informations		X	
19	2001-461	Naturel	Amérique Latine et Caraïbes	Costa Rica	Education et protection dans l'aire de conservation de Guanacaste	40 000	40 000		X	
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE NATUREL</i>						<i>40 000</i>				
21	2001-439	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	Cuba	Poursuite de la consolidation et de la réhabilitation du troisième cloître en ruine du couvent de Santa Clara	50 000	35 000		X	
23	2001-446	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	République dominicaine	Etude sur le tourisme culturel dans le Centre historique de Saint-Domingue	27 137	24 207	X		
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE CULTUREL</i>						<i>59 207</i>				
SOUS-TOTAL : COOPERATION TECHNIQUE						247 612	99 207	1	3	0

N° de page	N°	Type de patrimoine	Région	Etat partie demandeur	Titre de l'activité	Montant (US \$)		Décision du		
						Demandé	Recommandé	Bureau	Comité	Président
FORMATION										
25	2001-458	Naturel	Afrique	Cameroun	Trois bourses pour des spécialistes africains en gestion des aires protégées/faune sauvage pour l'année universitaire 2001-2002	45 000	45 000		X	
26	2001-431	Naturel	Afrique	Malawi	Renforcement des capacités pour le Parc national du Lac Malawi (Malawi)	37 094	37 094		X	
	2001-443	Naturel	Afrique	Niger	Plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation urgente pour les Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré (Niger)	20 000	20 000 en attente d'autres informations			X
27	2001-457	Naturel	Afrique	Rép. Unie de Tanzanie	Trois bourses pour des spécialistes africains en gestion des aires protégées/faune sauvage pour l'année universitaire 2001-2002	30 000	30 000	X		
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE NATUREL</i>						<i>132 094</i>				
	2001-441	Culturel	Asie-Pacifique	Indonésie	Cours international de formation sur la préservation, la conservation et la gestion de Zhoukoudian (Chine) et Sangiran, Solo	20 000	20 000			X
28	2001-445	Culturel	Asie-Pacifique	Pakistan	Cours de formation sur l'analyse technique physique, chimique et biologique des problèmes liés à la conservation des monuments archéologiques en brique et pierre	27 500	22 000	X		
30	2001-442	Culturel	Europe	Norvège	Culture, gestion du patrimoine et tourisme : modèles de coopération entre acteurs. Atelier de conception des modèles de coopération	27 000	15 000 su l'ICCROM l'appuie	X		
32	2001-426	Culturel	Europe	Fédération de Russie	Atelier international sur la préservation et la conservation des structures en bois sur le modèle du projet de restauration de l'église de la Transfiguration du Kizhi Pogost	29 540	En attente d'autres informations	X		
34	2001-460	Culturel	Europe	Fédération de Russie	Atelier international de formation pour responsables du patrimoine mondial d'Europe orientale et centrale	30 000	En attente d'autres informations	X		
	2001-424	Culturel	Europe	Slovaquie	Utilisation de matériaux traditionnels dans les demeures historiques et les cadres historiques	19 500	19 500 si l'ICCROM l'appuie			X
	2001-429	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	Mexique	Cours international sur la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophes	20 000	20 000 si l'ICCROM l'appuie			X
36	2001-430	Culturel	Amérique Latine et Caraïbes	Mexique	Cours sur la conservation et la gestion des sites archéologiques dans les tropiques humides	20 900	20 900 si l'ICCROM l'appuie	X		
<i>SOUS-TOTAL PATRIMOINE CULTUREL</i>						<i>117 400</i>				
SOUS-TOTAL : FORMATION						326 534	249 494	6	2	4

POUR DECISION PAR LE BUREAU
Assistance préparatoire

Patrimoine mixte

N° 2001-444

Etat partie: Philippines

PMA/PFR: Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, toutes contributions payées.

Titre de l'activité : Réunion sous-régionale d'experts pour la préparation du dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial de l'Archipel des Batanes et du Paysage archéologique des Ivatans aux Philippines

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial pour ce site : aucune

Antécédents, objectif et description de l'activité : L'Archipel des Batanes est constitué de 10 îles, dont trois habitées. C'est l'archipel le plus au nord et le plus isolé des Philippines. L'association du panorama maritime exceptionnel et du paysage volcanique de l'Archipel des Batanes crée un écosystème d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles. Les mers environnantes possèdent une biodiversité marine d'une grande richesse. Contrairement à d'autres îles tropicales, l'Archipel des Batanes se caractérise par des collines couvertes de prairies et des falaises à pic dominées par l'imposant Mont Iraya, situé sur l'île de Batan et dont la dernière éruption date de l'an 470.

Les conditions géographiques et météorologiques extrêmes de cet archipel ont influencé le style de vie et les modes d'établissement des habitants, ainsi que leur architecture vernaculaire. L'archipel compte aussi beaucoup de sites archéologiques d'établissements côtiers pré-coloniaux, cimetières aux pierres en forme de bateaux, sites d'ensevelissement de jarres et collines fortifiées qui ont été jugés posséder une valeur et une importance exceptionnelles du point de vue historique, ethnologique et anthropologique. L'isolement de l'archipel a préservé une grande partie de l'écologie marine et terrestre du site, ses ressources archéologiques, son architecture vernaculaire et la culture traditionnelle des Ivatans.

On a promulgué plusieurs lois nationales pour protéger les ressources naturelles du site – y compris par la création d'une aire protégée comprenant le groupe d'îles et d'îlots des Batanes et les eaux environnantes comme zones tampons. Aucune mesure juridique ne protège cependant le riche patrimoine culturel de l'archipel.

De même, les nombreuses études et les plans de gestion existants ou en préparation n'intègrent pas la protection des ressources naturelles et culturelles. Si l'on propose l'archipel pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte, il faudra alors établir un plan de gestion d'ensemble qui protège les ressources naturelles et culturelles de l'archipel de manière intégrée.

Le Gouvernement provincial des Batanes et le Bureau de l'UNESCO à Bangkok vont préparer en commun ce séminaire sous-régional. Il sera axé sur des questions de gestion complexes, non seulement parce qu'elles impliquent l'intégration du patrimoine culturel et naturel, mais aussi parce que les habitants souhaitent vivement créer des économies locales durables qui tirent parti du patrimoine local.

Le séminaire fournira aussi une étude comparative. Le problème de l'intégration de la protection des ressources naturelles et culturelles dans les sites maritimes, et leur gestion par les populations autochtones, est en effet un problème difficile dans toute la région. Il se pose aussi dans la Baie d'Ha-Long (site vietnamien du patrimoine mondial), à Ko Surin (site sur la liste indicative de la Thaïlande) et pour d'autres sites côtiers et petits sites insulaires analogues. La participation de gestionnaires de sites permettra aussi des échanges d'expériences et d'informations sur des systèmes de gestion des ressources traditionnelles pour protéger l'île et son écologie marine.

Les principales menaces et problèmes à traiter sont les suivants :

1. Ecologie insulaire, nécessité grandissante d'un système efficace de gestion des déchets ;
2. Ecologie marine, problème de l'industrie de la pêche et autres activités de braconnage ;
3. Maisons vernaculaires, utilisation de matériaux de construction non traditionnels ;
4. Ressources archéologiques, pillage des sites archéologiques.

Les objectifs du séminaire sont les suivants :

- 1) Mieux sensibiliser la population à la richesse des ressources naturelles et culturelles de l'archipel ;
- 2) Favoriser une participation active des partenaires locaux concernés à la conservation, au suivi et au développement des ressources locales ;
- 3) Renforcer les capacités des dirigeants locaux en matière de gestion de site ;
- 4) Fournir une tribune permettant aux experts et gestionnaires de sites de la région de partager leurs compétences, expériences et techniques de gestion des ressources côtières comme modèles réutilisables sur des sites analogues ;
- 5) Etablir un plan de gestion d'ensemble et intégré pour la protection et le développement durable des ressources naturelles et culturelles de l'archipel des Batanes ;
- 6) Formuler des projets commerciaux pratiques en vue d'un développement durable des économies locales fondées sur les ressources locales ;
- 7) Etablir une base de cadre juridique pour la protection intégrée des ressources du patrimoine local au niveau local ;
- 8) Mise en réseau des partenaires concernés.

A) Plan du projet :

Le séminaire sous-régional est prévu dans la ville de Basco, capitale de la province, en février ou mars 2001. On a déjà désigné pour cette réunion des spécialistes nationaux et internationaux ainsi que des gestionnaires d'autres sites côtiers analogues au Viet Nam, en Thaïlande, aux Iles Salomon et en Indonésie. La réunion sera préparée en étroite collaboration avec les autorités nationales, provinciales et locales des Philippines.

B) Les résultats escomptés sont les suivants :

- 1) Des plans d'action pour la conservation intégrée et le développement des ressources naturelles et culturelles des Batanes ;
- 2) Des stratégies pour la gestion des déchets et des pâturages de l'archipel ;
- 3) La promulgation d'une législation locale pour protéger l'île et l'écologie marine, ainsi que les ressources culturelles de base.

Les résultats du séminaire seront intégrés au dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial de l'Archipel des Batanes.

Un calendrier détaillé des activités prévues était joint à la présente demande.

Budget total du projet	US\$ 39.000
Apport national (en espèces)	US\$ 9.000
Mise en œuvre du projet	US\$ 4.000
Documentation et préparation du dossier de proposition d'inscription	US\$ 2.000
Frais de représentation et transport inter-îles	US\$ 3.000
Montant demandé au titre de la Convention :	US\$ 30.000

I.1 Montant à gérer directement par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok

Organisateur du projet :	
Honoraires professionnels	US\$ 5.000
Frais de voyage/indemnités journalières de subsistance	US\$ 1.000
Quatre experts internationaux/régionaux	
Frais de voyage (\$1.000/personne)	US\$ 4.000
Quatre gestionnaires de sites de la région, du Viet Nam, de Thaïlande, d'Indonésie et des Iles Salomon	
Frais de voyage (\$1.000/personne)	US\$ 4.000
Mission de suivi du Conseiller régional pour la Culture en Asie et dans le Pacifique (frais de voyage)	US\$ 1.000
Sous-total :	US\$ 15.000

I.2 Montant à gérer par contrat de financement d'activités que le Bureau de l'UNESCO à Bangkok établira avec le Gouvernement provincial des Batanes :

a) Frais d'organisation locale du séminaire, y compris voyage de 10 participants philippins (experts/gestionnaires de sites)	US\$ 10.000
b) Documentation sur les résultats du séminaire et préparation du dossier de proposition d'inscription	US\$ 5.000
Sous-total :	US\$ 15.000

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : On a demandé à L'ICOMOS et l'UICN leurs commentaires le 8 septembre 2000.

Dans sa réponse du 18 septembre, l'ICOMOS a approuvé l'excellente méthode consistant à associer la formation et l'assistance préparatoire dans cette demande. Les éléments culturels semblent être le riche patrimoine archéologique des Ivatans et l'architecture vernaculaire. Ces sujets étant peu connus, il faudra désigner un spécialiste international pour chacun d'eux car il est peu probable de trouver un expert compétent capable de traiter les deux. De plus, l'ICOMOS, recommande de choisir ces deux experts dans la région Asie-Pacifique et qu'ils soient compétents au niveau régional. L'ICOMOS appuie totalement cette demande. Il est prêt à donner son avis sur le choix des experts lors de sa mise en œuvre.

L'évaluation de l'UICN sera présentée au Bureau pendant sa session.

Le Secrétariat appuie cette demande bien formulée, notamment parce qu'elle aboutira à la soumission d'une proposition d'inscription mixte au patrimoine mondial par les Philippines. L'activité et le calendrier sont bien planifiés. Le Centre conseillera toutefois d'augmenter de US\$2.000 sur la documentation et la préparation du dossier de proposition d'inscription de sources nationales de financement.

Action du Bureau : Si l'évaluation de l'UICN est favorable, le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant demandé de **US\$ 30.000** pour financer cette activité et demander au Centre du patrimoine mondial de coordonner la mise en œuvre de l'activité, en étroite collaboration avec l'Etat partie et le Bureau de l'UNESCO à Bangkok.

POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Assistance préparatoire

Patrimoine culturel

N° 2001-423

Etat Partie : Mali

PMA/PFR : PMA

Etat des cotisations au Fonds du Patrimoine mondial : au 02/10/00, US\$643 étaient impayés pour l'année 2000.

Nom de l'activité : Préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le Tombeau des Askia à Gao

Précédentes contributions du Fonds du Patrimoine mondial : aucune

Résumé des antécédents et description de l'activité : Le tombeau des Askia à Gao est inscrit sur la liste indicative du Mali. Le tombeau constitue l'un des joyaux de l'architecture saoudienne et représente l'une des contributions les plus importantes de l'Afrique subsaharienne au patrimoine islamique. Il se présente comme un imposant édifice en banco, comprenant une immense tour de 20 mètres et juxta à l'Est une mosquée rectangulaire de 52 mètres de long et 9 mètres de large. Il constitue un patrimoine vivant et son importance spirituelle est reconnue.

Objectifs et résultats attendus : La requête a pour objectif la préparation d'un dossier d'inscription et la mise en place de mesures de protection et de préservation du site. Elle contribuera au développement du tourisme culturel et fera mieux connaître l'histoire des Askia, souverains de l'empire Songhoy, aux populations locales.

Le dossier d'inscription sera prêt en juin 2002.

La mise en œuvre du projet sera articulée autour des missions du Consultant international. Au cours de sa première mission, il établira un calendrier de travail pour la préparation des documents techniques et du dossier. Au cours de sa seconde mission, il mettra au point le projet de dossier d'inscription qui aura été préparé.

Budget total du projet :	US\$ 38.000
Apport national ou autre : (salaire des consultants nationaux)	US\$ 8.000
Montant demandé au titre de la Convention :	US\$ 30.000

A) Activités à charge du Ministère de la Culture :

- | | | |
|------|--|-------------|
| i) | mission préparatoire d'une semaine pour prendre contact avec les autorités locales et les populations concernées : | US\$ 2.500 |
| ii) | mission technique de quatre semaines pour préparer le levé topographique, établir la cartographie et la documentation photographique, recueillir les témoignages écrits et oraux, et mettre en place l'équipe qui élaborera le plan de gestion : | US\$ 6.000 |
| iii) | préparation des documents techniques qui doivent accompagner le format de proposition d'inscription, y compris le plan de gestion et travaux de conservation d'urgence : | US\$ 10.500 |

Sous-total : US\$ 19.000

B) Deux missions d'un consultant international :

- | | | |
|-----|---|------------|
| i) | dix jours pour passer en revue la documentation existante et discuter de la préparation des documents techniques, et organiser le calendrier de travail de l'équipe nationale : (voyage, per diem, honoraires). | US\$ 6.000 |
| ii) | dix jours pour examiner l'état d'avancement de la proposition d'inscription et la mise au point avec les autorités concernées. (voyage, per diem, honoraires). | US\$ 5.000 |

Sous-total : US\$ 11.000

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : L'ICOMOS appuie cette demande. Toutefois, le montant estimé pour la préparation de la documentation technique (US\$ 10.500) semble excessif, de même que le temps de travail du consultant international : un total de deux semaines réparties sur deux missions serait suffisant. En conséquence, l'ICOMOS suggère que les fonds alloués à ce projet ne dépassent pas US\$21.000.

L'ICCROM soutient, en principe, cette demande d'assistance préparatoire dans la mesure où le site est inscrit sur la liste indicative du Mali, mais il émet plusieurs réserves quant à cette proposition.

- Aucun calendrier définitif ne figure dans la proposition, notamment en ce qui concerne la préparation des documents techniques accompagnant le dossier de candidature (y compris le plan de gestion). L'ICCROM est préoccupé par le temps insuffisant qui risque d'être consacré à la mise au point définitive de tous les documents nécessaires au dossier de candidature et au plan de gestion. Selon l'ICCROM, l'expérience montre qu'il faut au moins six mois à un an pour accomplir tout ce travail, surtout si le processus de planification de la gestion est de nature participative.
- S'agissant du budget, l'ICCROM souhaiterait aussi avoir plus de détails sur les sommes consacrées à chaque activité. Par exemple, les \$6.000 consacrés à la première mission du consultant international ne précisent pas ce que représentent les frais de déplacement, le *per diem* et les honoraires. Ce genre de détail est important pour pouvoir donner un avis autorisé sur les sommes avancées.

L'ICCROM recommande donc d'approuver cette demande si le Centre du patrimoine mondial peut mettre au clair avec l'Etat partie le calendrier des activités à entreprendre. Ce calendrier doit donner l'assurance que la charge de travail est gérable pour mener le plan de gestion et la proposition d'inscription à leur achèvement. Une clarification s'impose également au niveau des détails budgétaires.

Le Secrétariat considère que cette requête est conforme aux objectifs de la Stratégie globale et pourra être mise en œuvre dans le cadre du programme Africa 2009 en faisant appel aux compétences de spécialistes du banco. Les précisions formulées par les organismes consultatifs seront demandées aux autorités nationales avant la préparation des contrats.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait recommander l'approbation de cette requête pour un montant de US\$ 30.000 à condition que l'Etat partie paye sa contribution au Fonds et demander aux autorités maliennes qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre du projet Africa 2009.</p>
--

POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Assistance Préparatoire

Patrimoine culturel

N°2001-433

Etat Partie : Niger

PMA/PFR : PMA

Etat des paiements dus au Fonds du Patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 82 étaient impayés pour l'année 2000.

Nom de l'activité : Préparation d'un dossier d'inscription du site de l'Aïr et du Ténéré en tant que site mixte.

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (1991).

Site inscrit sur la Liste du patrimoine en péril en 1992.

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial pour ce site :

Formation	1999	US\$ 20.000	Plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme d'urgence de réhabilitation.
Assistance d'urgence	2000	US\$ 75.000	Plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme d'urgence de réhabilitation

Résumé des antécédents et description de l'activité : Ce site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991 comme site naturel, selon les critères (ii), (iii), (iv). Depuis sa nomination sur la liste, les archéologues y ont reconnu de nombreux éléments culturels. Aujourd'hui le Niger souhaite une inscription du site au titre des biens mixtes (critères culturels ii, iii, iv, vi) en raison de l'importance et de l'intérêt de :

- sites préhistoriques et historiques (gravures, peintures, tumulus, objets lithiques) ;
- du paysage culturel constitué par l'exploitation nomade de ce site depuis plusieurs millénaires ainsi que ses éléments spirituels particuliers qui donnent lieu annuellement à des pèlerinages renommés dans le monde musulman.

Le Niger ne possède pas actuellement de site culturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

La requête a été reçue par le Gouvernement du Niger le 3 juillet 2000. Elle demande la préparation d'un dossier sur le site de l'Aïr et du Ténéré en tant que site mixte, à remettre avant le 1^{er} juillet 2001, y compris la préparation des documents techniques et la mise en place de la gestion du site.

Objectifs et description des activités :

- Réaliser une évaluation des biens culturels de la Réserve et confirmer leur caractère universel et exceptionnel ;
- Actualiser les informations sur les richesses naturelles et culturelles du site ;
- Préparer le dossier de demande d'inscription du bien comme site mixte sur la Liste du patrimoine mondial, à soumettre en 2001.

Phase I (trois semaines en février - mars 2001)

- i) prise de contact des experts (1 international et 3 nationaux) avec les autorités administratives et coutumières, collecte de documentation et contacts avec d'autres centres d'information (Semaine 1) ;
- ii) première évaluation physique du site (visite sur le terrain), début de rédaction du rapport après un debriefing à Niamey (Semaine 2 et 3).

Phase II (avril - mai 2001)

Préparation du projet de dossier d'inscription par les consultants nationaux.

Phase III (quatre semaines en mai - juin 2001)

- i) Actualisation des données sur les biens et leur nature (visite sur le terrain) par le consultant international et réalisation de documents photographiques et cartographiques (1 semaine) ;
- ii) Réalisation du dossier d'inscription (3 semaines) ;
- iii) Sousmission du dossier au Centre mondial du patrimoine

Budget total du projet **US\$ 26.400**

Apport national ou autre: **US\$ 5.000**

Fourniture des véhicules, 2 chauffeurs, Personne d'appui, Contributions en espèces et en nature

Montant demandé au Fonds du Patrimoine mondial **US\$ 21.400**

Le montant demandé au Fonds du patrimoine mondial tient compte de l'éloignement du site de la capitale (environ 1200 km), et de son étendue (7 736 000 ha) :

i)	2 missions du consultant international :		
	Voyage aérien international	2AR x \$800 =	US\$ 1.600
	Voyage aérien Niamey-Agadez	2AR x 2 x \$125 =	US\$ 500
	Indemnités journalières	12 jours x 2 =	US\$ 2.000
	Honoraires	3 sem. x \$950 =	US\$ 2.850
ii)	missions des consultants nationaux :		
	Voyage aérien Niamey-Agadez	2AR x 3 x \$125 =	US\$ 750
	Indemnités journalières	3 x 35 jours =	US\$ 2.000
	Honoraires	3 x 35 jours =	US\$ 5.000
iii)	Honoraires guide national	3 sem. x \$250 =	US\$ 750
iv)	Indemnités journalières des chauffeurs	2 x 3 sem. =	US\$ 950
v)	Carburant et entretien 2 véhicules utilisés		US\$ 2.500
vi)	Préparation du rapport (secrétariat et reprographie)		US\$ 700
vii)	Documentation, production cartes et photos		US\$ 1.800

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : Bien que l'ICOMOS appuie cette demande, il estime que la durée proposée du projet est trop longue et qu'il suffirait d'une seule visite d'un expert international. L'ICOMOS recommande donc d'approuver un montant de US\$15.000.

En principe, l'ICCROM appuie la demande d'assistance préparatoire du Niger. Le développement de la réalisation d'éléments culturels importants dans le périmètre de ce qui était précédemment considéré comme uniquement des sites naturels marque une évolution notable dans le cadre du patrimoine mondial et doit être soutenu autant que possible. L'ICCROM recommanderait donc d'approuver cette demande si le Centre du patrimoine mondial peut clarifier avec l'Etat partie le volume de documentation existante et la présence d'un plan de gestion du site ; (ce dernier figure déjà sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels). Il faudrait également déterminer le volume de travail qu'il faut réaliser pendant la période spécifiée, afin de s'assurer de sa faisabilité dans le temps imparti. S'il apparaît que le travail doit durer plus de 5 semaines, il faudra établir un nouveau calendrier – soit en faisant démarrer le processus avant le deuxième trimestre 2001, soit en reportant l'achèvement du projet jusqu'à 2002. Il faudra également clarifier le rôle du consultant.

Le Secrétariat soutient cette requête conforme aux objectifs de la Stratégie globale qui fait suite aux recommandations de l'Atelier sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Niamey en septembre 1999 grâce à la contribution du Fonds du patrimoine mondial (US\$20.000). Le budget préparé par les autorités prévoit deux missions, à l'instar des demandes d'assistance préparatoire approuvées en 1999, et qui ont permis la préparation de quatre dossiers d'inscription émanant de l'Afrique sub-saharienne.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait approuver cette demande de US\$ 15.000 sous réserve que l'Etat partie paye sa contribution au Fonds, et demander au Centre de clarifier avec les autorités nationales les points surlevés par les organismes consultatifs avant la préparation des contrats.</p>

POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Assistance Préparatoire

Patrimoine culturel

N° 2001-449

Etat partie : République-Unie de Tanzanie

PMA/PFR : PMA

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, toutes les cotisations ont été payées.

Titre de l'activité : Préparation d'une proposition d'inscription pour les peintures rupestres de Kondo Irangi

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	2000	US\$ 7.000	Préparation d'une proposition d'inscription des peintures rupestres de Kondo Irangi sur la Liste du patrimoine mondial
-------------------------	------	------------	--

Antécédents, objectif et description de l'activité : Le centre Nord de la Tanzanie présente une concentration tout à fait impressionnante et unique de sites d'art rupestre abritant des peintures préhistoriques.

Une demande d'assistance préparatoire a été présentée au Comité, en 1999, pour proposer l'inscription des peintures rupestres de Kondo Irangi sur la Liste du patrimoine mondial. Suite aux commentaires des organes consultatifs, le Comité a décidé de financer un premier séminaire pour identifier les acteurs, créer un groupe de gestion et préparer une proposition de projet détaillée et un plan de travail pour monter le dossier de candidature. Le Comité a octroyé la somme de US\$7.000 pour ce séminaire qui devait être organisé dans le cadre du programme AFRICA 2009 en coopération avec le SARAP (*Southern African Rock Art Project*).

Le séminaire a eu lieu en juillet 2000 : les conclusions sont consignées dans le rapport final qui a été soumis au Centre du patrimoine mondial et qui recommande d'utiliser les économies du séminaire (environ US\$1.500 sur un total de US\$7.000) pour couvrir en partie les frais encourus pour faire le levé et la démarcation du site. Ce travail devrait être terminé d'ici la fin de l'an 2000. Le site doit être inscrit sur la liste indicative ; la lettre officielle des autorités tanzaniennes est attendue au Centre avant le 15 novembre 2000.

Objectifs et résultats escomptés : Préparation d'un dossier de candidature complet devant conduire à la présentation de la proposition d'inscription des peintures rupestres de Kondo Irangi avant juillet 2002. Un rapport d'avancement sera présenté au Centre du patrimoine mondial au début de janvier 2002.

Description des activités : Les activités suivantes devront être financées dans le cadre de cette demande d'assistance au Fonds du patrimoine mondial (janvier-décembre 2001). Des sources de financement supplémentaires seront recherchées en 2000 pour achever les travaux en 2001.

Phase I : - démarcation du site, regroupement de la documentation existante et mise en place d'un processus de participation des acteurs (septembre 2000-mai 2001) ;

Phase II : - travail sur le site : identification et documentation des sites individuels, évaluation de l'état de conservation, examen des problèmes de gestion (mai-août 2001) ;

Phase III : - synthèse des données recueillies et élaboration du plan de gestion et du dossier de candidature définitif (septembre 2001-juin 2002).

Les activités seront exécutées dans le cadre du programme AFRICA 2009 et en coopération avec le SARAP. Le processus sera contrôlé par le Département des Antiquités et le Comité directeur des

acteurs créé à cet effet. Le travail sera réalisé par le personnel du Département des Antiquités, avec l'aide d'un consultant si nécessaire.

Budget total du projet : **US\$ 52.040**

Apport national : **US\$ 17.000**

Réunions du Comité directeur :	
Transports locaux, per diem (en espèces)	US\$ 3.000
Temps de travail du personnel et frais locaux pour toutes les activités (en nature)	US\$ 14.000

Autres apports : **US\$ 5.040**

Consultant photographe	
- honoraires (2 semaines x \$1.500)	US\$ 3.000
- voyages (1 voyage x \$1.200)	US\$ 1.200
- per diem (14 x \$60 en moyenne)	US\$ 840

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 30.000**

i)	Consultant coordonnateur du processus de proposition d'inscription	
	- honoraires (8 semaines x \$1.000)	US\$ 8.000
	- voyages (2 voyages x \$1.200)	US\$ 2.400
	- per diem (56 jours x \$60 en moyenne)	US\$ 3.360
ii)	Consultant spécialiste de l'art rupestre	
	- honoraires (2 semaines x \$1.500)	US\$ 3.000
	- voyages (1 voyage x \$1.200)	US\$ 1.200
	- per diem (14 jours x \$60 en moyenne)	US\$ 840
iii)	Consultant local	
	- honoraires	US\$ 4.000
iv)	Visites du site de Kondoa pour la conservation/planification de la gestion	
	- transports locaux, per diem, réunions au village	US\$ 3.000
v)	Documentation	
	- reproduction/achat de cartes, documentation	
	- acquisition, films et développement	US\$ 2.000
vi)	Frais d'exploitation	
	- papeterie/ fournitures/ photocopies	US\$ 1.000
	- frais de communication (Rome)	US\$ 1.200

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : L'ICOMOS appuie cette demande. La proposition a été préparée à l'issue d'un atelier commun organisé par le Gouvernement tanzanien, l'ICCROM et le SARAP. L'ICCROM et le Gouvernement tanzanien ont collaboré à la rédaction de cette proposition. C'est pourquoi, dans un souci d'ouverture et de transparence, l'ICCROM estime qu'il n'est pas souhaitable de faire des commentaires sur le fond de la proposition.

Le gouvernement tanzanien a soumis sa liste indicative révisée le 30/10/00, qui comprend le site des peintures rupestres de Kondoa Irangi.

Le **Secrétariat** a été informé verbalement par les autorités concernées de la priorité devant être accordée à cette demande et il recommande de l'approuver dans le cadre des activités entreprises en 2000. Le projet devrait être exécuté dans le cadre du programme Africa 2009.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander **US\$ 30.000** pour l'approbation de cette demande qui devrait être exécutée dans le cadre du programme Africa 2009, suite aux activités entreprises en 2000.

POUR DECISION PAR LE BUREAU
Assistance préparatoire

Patrimoine culturel

N° 2001-427

Etat partie : Pérou

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/2000, US\$ 3.647 étaient impayés pour 2000.

Titre de l'activité : Etudes générales et préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le Centre historique de Trujillo

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce site : Aucune.

Antécédents, objectif et description de l'activité : L'Instituto Nacional de Cultura "La Libertad", en collaboration avec diverses institutions locales et régionales, prépare le dossier de proposition d'inscription du Centre historique de Trujillo. Ce site a été mis sur la liste indicative du Pérou en 1996. Le projet proposé a pour objectif l'analyse approfondie de la situation dans le Centre historique et ses relations avec les environs – qui fourniront les données de base pour l'établissement d'un plan de gestion et du dossier de proposition d'inscription.

Les activités suivantes seront entreprises :

- I. Evaluation et analyse de l'état de conservation, l'économie, l'administration ainsi que la situation sociale et culturelle du Centre historique et du contexte de son environnement.
- II. Définition de la signification culturelle du Centre historique.
- III. Définition des principes et critères pour le plan de gestion et la formulation des objectifs et des buts.
- IV. Subdivision du Centre historique en différentes zones.
- V. Définition d'un cadre légal pour les différentes zones.
- VI. Mise au point de projets à court, moyen et long terme.
- VII. Traitement de l'information technique.

Le résultat escompté du projet est le dossier de proposition d'inscription du Centre historique de Trujillo, le plan de gestion et de conservation ainsi qu'une base de données contenant toutes les informations existantes sur le bien.

Budget total du projet : **US\$ 97.000**

Apport national : **US\$ 40.000**

- Personnel US\$ 15.200
- Matériel US\$ 4.800
- Contributions d'institutions publiques et privées US\$ 20.000

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 57.000**

- Consultant international (trois visites), urbaniste, 3 architectes, archéologue, spécialiste de la conservation, historien, 7 spécialistes, 10 assistants techniques, photographe US\$ 49.000
- Transport et indemnités journalières US\$ 4.000
- Numérisation, développement et impression US\$ 4.000

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : L'ICOMOS, tout en appuyant la demande, recommande l'octroi d'un montant de US\$ 15.000 en tant que contribution du Fonds du

patrimoine mondial.

Bien que le formulaire de demande indique qu'il s'agit d'une demande de coopération technique, il est clair qu'il faut la considérer comme une demande d'assistance préparatoire. Bien que le montant maximum au titre de l'assistance préparatoire soit de US\$ 30.000, pour la préparation d'un dossier de proposition d'inscription, un montant de l'ordre de US\$ 15.000 serait plus raisonnable et approprié, si l'on tient compte des commentaires de l'ICOMOS.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver US\$ 15.000 pour cette activité.
--

POUR DECISION PAR LE BUREAU
Assistance préparatoire

Patrimoine culturel

N° 2001-454

Etat partie : Israël

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : au 02/10/00, toutes les cotisations ont été payées

Titre de l'activité : Réunion pour l'harmonisation des listes indicatives de la même aire géo-culturelle

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial pour ce site : Aucune

Antécédents, objectif et description de l'activité : Israël a présenté sa liste indicative en juin 2000 ainsi que trois catégories associées à des sites multinationaux, des collections et des itinéraires culturels. Comme la conservation de ces sites doit être entreprise dans le contexte régional, l'Etat d'Israël demande un appui pour l'harmonisation des listes indicatives de la même aire géo-culturelle et pour la préparation de deux propositions d'inscription multinationales. La demande concerne un appui à l'organisation, sur une période de neuf mois, de trois réunions auxquelles participeraient des experts compétents des parties concernées – Israël, Jordanie, Egypte et Palestine – ainsi que des experts internationaux.

1^{ère} réunion : Question de l'inscription multinationale par le biais des itinéraires culturels et des collections (harmonisation des listes indicatives)

2^e réunion : Question de la protection et de l'aménagement de la Vallée du Rift en Jordanie (lancement du processus de proposition d'inscription)

3^e réunion : Question de la participation du public, de la gestion coordonnée et de l'administration du Bassin de la Mer Morte (lancement du processus de proposition d'inscription)

Résultats : Production d'un rapport pour chaque réunion, comprenant des recommandations des orientations et des détails sur la participation du public et son engagement. Ces rapports seront publiés en anglais, arabe et hébreu.

Budget total du projet : **US\$ 60.000**

Apport national : **US\$ 30.000**

- ◆ Ministères israéliens concernés
(financement de la participation locale et de celle de spécialistes, traductions et impression) US\$ 15.000
- ◆ Commission nationale israélienne et les Amis de la Terre au Moyen-Orient
(base administrative et coordination, assistance logistique) US\$ 15.000

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 30.000**

(voyage, étude de conseil, publication, organisation)

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : L'ICOMOS et l'UICN ont été priés de fournir leurs commentaires le 5 octobre 2000 ; ils seront présentés au Bureau à sa session. L'Etat partie a été prié de fournir des clarifications sur la répartition du budget et sur le calendrier le 10 octobre 2000. Si le Centre du patrimoine mondial les reçoit avant la 24^e session extraordinaire du Bureau, elles seront présentées à cette session.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter étudier des informations complémentaires lors de la 24^e session et prendre une décision en conséquence.

POUR EXAMEN PAR LE BUREAU ET DECISION PAR LE COMITE
Coopération technique

Patrimoine naturel

No. 2001 - 459

Etat Partie : Sénégal

PMA/PFR : PMA

Etat des cotisations au Fonds du Patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 1.004 étaient impayés pour 2000

Nom de l'activité : Lutte contre le *Salvinia molesta* dans le delta du fleuve Sénégal

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Parc national des oiseaux du Djoudj (1981).

Précédentes contributions du Fonds du Patrimoine mondial :

Coopération technique	1988	US\$ 20.000	Entretien
-----------------------	------	-------------	-----------

Antécédents, objectif & description de l'activité : Le Parc national des oiseaux du Djoudj situé dans le delta du fleuve Sénégal est une zone humide de 16 000 hectares, composée d'un grand lac entouré de ruisseaux, d'étangs et de bras d'eau. A ce titre il constitue un véritable sanctuaire (bien que fragile) pour environ 450 000 anatidés, 250 000 limicoles, 20 000 flamants roses, 12 000 flamants nains, 2 500 spatules d'Europe qui doivent leur survie hivernale à la qualité des milieux du delta. Toutes ces espèces ont déjà été très sérieusement affectées par la fermeture du barrage de Diama, fermeture qui a conduit à un adoucissement des eaux en amont, provoquant ainsi l'apparition et la prolifération de nombreuses espèces végétales invasives telles que *Typha latifolia*, la salade d'eau, *Pistia stratiotes*, et, plus récemment, la salvinie, *Salvinia molesta*.

Salvinia molesta, fougère aquatique originaire du sud-est du Brésil, est l'une des espèces végétales les plus envahissantes au monde. Elle s'adapte très rapidement au milieu qu'elle investit et se reproduit de façon tout aussi rapide. Un simple fragment suffit pour enclencher sa prolifération (la surface qu'elle recouvre peut doubler en l'espace de deux à quatre jours).

Salvinia molesta a été observée pour la première fois dans le delta du fleuve Sénégal le 25 septembre 1999 par une mission de l'UICN. Elle aurait été accidentellement introduite à la suite de l'inondation d'un centre de culture destiné à l'élevage agricole. En octobre, au plus fort de la crue du fleuve, certaines plantes ont été entraînées vers l'océan grâce à l'ouverture de toutes les portes du barrage de Diama, mais d'autres ont trouvé des conditions de développement propices dans les canaux, les marigots et toutes les zones calmes situées le long des rives du fleuve. En janvier 2000, tous les canaux étaient recouverts de cette plante, y compris ceux qui permettent la mise en eau du Parc national des oiseaux du Djoudj. Depuis son identification, *Salvinia molesta* s'est propagée sur de nombreux plans d'eau et bassins, entraînant ainsi une rupture des équilibres biologiques en place. Sa présence s'avère également désastreuse du point de vue économique, écologique et sanitaire.

Une carte dressée par la SAED dessine les zones colonisées par les typhas, qui sont autant de zones potentielles d'abri pour les salvinies. Le Parc national des oiseaux du Djoudj, inscrit sur le registre de Montreux depuis 1993, a ainsi été porté sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1984. Il en est sorti à la suite de la mise en place de vannes qui permettent une meilleure régulation d'eau.

Bref inventaire des méfaits de *Salvinia molesta* :

- arrêt quasi-total des échanges de gaz entre l'air et l'eau ;
- le processus de dégradation des feuilles de *Salvinia molesta* dans un plan d'eau prive la faune aquatique, en particulier les poissons, d'une part considérable d'oxygène nécessaire à sa survie ;
- blocage des pompes d'irrigation ;

- augmentation des zones d'abri pour les moustiques et certains gastéropodes, vecteurs de différentes maladies ;
- impossibilité, pour les oiseaux d'eau de se poser ;
- risque d'invasion des rizières connues pour être des zones de développement privilégiées pour l'espèce ;
- impossibilité de pratiquer la navigation fluviale ;
- risque important de pénurie d'eau potable pour les villes de Dakar et de Saint-Louis ;
- impossibilité de pêcher ;
- diminution des possibilités d'accès à l'eau pour le bétail.

Le danger que représente *Salvinia molesta* pour le delta du fleuve Sénégal est d'autant plus préoccupant que ce dernier est un dispositif clé dans les zones de migration de plusieurs espèces migratrices. Cette spécificité du delta du fleuve Sénégal est tellement importante pour le Sénégal et la Mauritanie qu'elle a conduit à la création par le Sénégal :

- du Parc national des oiseaux du Djoudj ;
- du Parc national de la Langue de Barbarie ;
- de la réserve de faune de Gueumbeul ;
- de la réserve de faune du Ndiavel.

Ces quatre sites sont également inscrits sur la Liste de Ramsar. La Mauritanie, quant à elle, a créé le Parc National du Diawling.

Budget total du projet : US\$ 280.475

Actions à court terme

Phase I (2001)

- | | |
|--|--------------------|
| 1. Nettoyage des grillages de protection, entretien et pose de nouvelles barrières : | US\$ 5.000 |
| 2. Surveillance des grillages, début de la lutte contre le typha | US\$ 2.145 |
| 3. Mise en place d'une cellule d'intervention et de surveillance | US\$ 8.470 |
| Période : à partir du 1 ^{er} janvier 2001 | |
| Coût : 6 personnes à \$70 par mois | US\$ 5.040/an |
| frais de carburant | US\$ 715/an |
| petit matériel | US\$ 1.430/an |
| imprévu | US\$ 1.285/an |
| 4. Organisation de deux séminaires de formation d'éco-gardes et agents des parcs chargés des opérations de gestion des milieux. | US\$ 20.000 |
| Objet : disposer d'un personnel formé aux opérations classiques de gestion de milieux et lui fournir une connaissance minimale du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Ce type de stage doit avant tout être pratique et permettre à chacun d'appréhender les techniques et le maniement des outils. | |
| Période : avril 2001 pour une première session | |
| Coût : déplacement et hébergement des formateurs. | |
| Prise en charge des déjeuners des stagiaires. Durée du stage : 10 jours | |
| 5. Dégager les seuils existants dans les canaux et marigots par des moyens manuels et mécaniques. | US\$ 9.145 |
| Période : dès que le Parc sera totalement asséché (avril à juillet 2001) | |
| Action : entretien annuel par coupe de la végétation et enlèvement des débris végétaux des seuils (brûlage si nécessaire). | |
| Coût : - cellule d'intervention et de surveillance | US\$ 2.000 |
| le travail d'une pelle mécanique | US\$ 7.145 |
| 6. Dégager le lac du Lamentin (phase 1) | US\$ 85.715 |

Période : 2001 (mai et juin)

Action

procéder à un relevé topographique ;

couper la végétation, la brûler, dégager les entrées d'eau, décaper les racines, abaisser le niveau topographique du sol

Coût : - cellule d'intervention et de surveillance ; relevés topographiques et travaux avec des engins mécaniques

Total Phase I

US\$ 130.475

Phase II (2002)

7. Dégager le lac du Lamantin (phase 2)

US\$ 28.571

Période : 2002 (mai et juin)

Action: selon le remplissage observé au cours de l'hivernage précédent, procéder à des opérations de curage supplémentaire.

8. Etablir un système de drainage sur les zones salées contiguës à la digue

US\$ 21.429

Période : 2002 (mai et juin)

Action : procéder à un relevé topographique ; établir un système de dépressions et de canaux raccordés entre eux avec mise en liaison avec les marigots les plus proches (Khar et Djoudj).

Total Phase II

US\$ 50.000

Phase III (2003)

9. Restaurer la berge Est du Grand Lac

US\$ 71.430

Période : 2003 (avril à juillet)

Action : supprimer la végétation entre le niveau actuel de l'eau et la base du mirador président ; établir un relevé topographique ; décaisser à une profondeur variable (3 à 10 cm) selon le résultat du relevé topographique ; plaquer les matériaux côté Est sur une hauteur maximale de 1,5 m.

10. Organiser un séminaire de réflexion sur la gestion future de l'eau dans le delta.

US\$ 28.570

Période : 2003 (novembre)

Action : déterminer une structure organisatrice ; inventorier les intervenants potentiels et préparer un canevas des communications ; organiser l'intendance sur place.

Total Phase III

US\$ 100.000

Recommandation de l'organe consultatif et du Secrétariat : Le **Secrétariat** soutient la requête présentée par le Sénégal. Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver la demande qui doit se dérouler sur une période de trois ans. Le Secrétariat recommande dans le même temps, l'adoption de mesures à long terme afin d'éviter la résurgence de ce problème qui pourrait à l'avenir totalement endommager le site du patrimoine mondial. La coopération transfrontalière avec la Mauritanie doit également être envisagée pour assurer une préservation de l'ensemble de l'écosystème. L'**UICN** a participé avec Ramsar à la mission sur le site du Djoudj et, à ce titre, apporte tout son soutien à cette requête. Elle demande une assistance financière d'urgence pour lutter contre l'invasion par *Salvinia molesta* du Parc national des oiseaux du Djoudj.

Action du Bureau : Le Bureau est prié de noter que la lutte contre le danger que représente la présence de *Salvinia molesta* sur le site du Parc national des oiseaux du Djoudj nécessite la mise en œuvre d'un plan d'urgence sur trois ans. D'après les informations complémentaires, notamment la répartition du budget de US\$ 85.715 prévu au titre des dépenses de la Phase I, le Centre proposera des mesures qui seront soumises à l'examen du Bureau lors de sa session.

POUR EXAMEN PAR LE BUREAU ET DECISION PAR LE COMITE Coopération technique
--

Patrimoine naturel

No. 2000-461

Etat partie : Costa Rica

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/2000, US\$ 599 étaient impayés pour 2000

Titre de l'activité : Education et protection sur l'Aire de conservation de Guanacaste

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Zone de conservation de Guanacaste (1999)

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents, objectifs & description de l'activité : Seul un projet concernant un site naturel du patrimoine mondial a été financé au Costa Rica en 2000 : un projet de US\$30.000 pour la protection de la biodiversité sur l'île Cocos, que met actuellement à exécution la Commission nationale.

Cette demande préparée par le Ministère de l'Environnement a été transmise par la Délégation permanente du Costa Rica. Le projet répond à un double objectif :

1. Education : Créer un lien entre les centres d'éducation et les communautés implantées à proximité du site en vue de développer et d'accroître la prise de conscience de la conservation du patrimoine naturel. Voici les deux principaux objectifs :

1.a. Organiser des conférences dans les centres d'éducation et les communautés, et proposer aux chercheurs de visiter les aires protégées de Guanacaste. Développer des thèmes éducatifs sur l'exploitation, la conservation et la gestion de la biodiversité.

1.b. Créer une bibliothèque de référence et acheter un ordinateur et une imprimante pour pouvoir produire des matériels didactiques.

2. Protection : Des mesures seront prises pour assurer et faciliter l'entrée en vigueur de la législation existante et la protection du site. Voici les principaux objectifs :

2.a. Améliorer l'exploitation forestière et sensibiliser l'opinion pour lutter contre les feux de forêt.

2.b. Délimiter des zones tampons et des mécanismes de zonage.

2.c. Organiser des patrouilles de sécurité pour surveiller le site.

2.d. Coordonner la présence de patrouilles mixtes entre le Ministère nicaraguayen de l'Environnement et la police transfrontalière du Costa Rica.

Budget total du projet :

US\$ 115.000

Apport national :

US\$ 75.000

- Salaires et sécurité sociale pour 15 fonctionnaires chargés des programmes et achat de 2 véhicules. Les dépenses d'équipement et les charges sont comprises dans ce montant.

US\$ 75.000

Montant demandé au titre de la Convention :

US\$ 40.000

1. Education :

- Bibliothèque : **US\$ 4.000**
- Conférences : **US\$ 1.600**
- Equipement multimédia : **US\$ 500**
- Contact avec d'autres institutions : **US\$ 3.500**

• Elaboration de matériel didactique :		US\$ 8.000
	Sous-total	US\$ 17.600

2. Protection :

• Contrôle des aires protégées :		US\$ 3.000
• Contrôle du paysage agricole :		US\$ 3.000
• Rapports avec la communauté :		US\$ 400
• Coordination entre institutions :		US\$ 2.000
• Entretien du matériel :		US\$ 500
• Information du public :		US\$ 1.500
• Délimitation des aires :		US\$ 6.000
• Programmes de lutte incendie :		US\$ 6.000
	Sous-total	US\$ 24.200

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : L'UICN soutient entièrement cette demande et en recommande l'approbation. Toutefois, l'UICN voudrait faire les remarques suivantes :

- Le projet amalgame les activités de gestion (définition du zonage et des régimes de gestion) avec les activités éducatives. Il devrait se limiter à son objectif principal : l'éducation environnementale.
- Le projet devrait aussi prévoir des activités environnementales plus pro-actives qui faciliteraient la participation des communautés locales.

Le Secrétariat a discuté de cette demande avec le gestionnaire de site et le Vice-Ministre de l'Environnement lors d'une mission au Costa Rica en septembre 2000. Le Secrétariat appuie entièrement cette demande destinée à améliorer la protection et la prise de conscience des valeurs naturelles du bien.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver le montant total de **US\$40.000** demandé.

POUR EXAMEN PAR LE BUREAU ET DECISION PAR LE COMITE
Coopération technique

Patrimoine culturel N° 2001-439

Etat partie : Cuba **PMA/PFR :** Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/2000, US\$ 898 étaient impayés pour 2000.

Titre de l'activité : Poursuite de la consolidation et de la réhabilitation du troisième cloître en ruine du couvent de Santa Clara

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Vieille ville de La Havane et ses fortifications (1982)

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce site :

Assistance d'urgence	1993	US\$ 20.000	Consolidation de la Plaza Vieja
Coopération technique	1985	US\$ 20.478	Consolidation et restauration de la Plaza Vieja et de ses abords.
	1993	US\$ 30.000	Consolidation et restauration de la Plaza Vieja et de ses abords.
	2000	US\$ 30.000	Consolidation du troisième cloître de Santa Clara.

Antécédents, objectif et description de l'activité : Avec son premier cloître construit de 1638 à 1643, le couvent de Santa Clara est le plus ancien monastère de religieuses cloîtrées construit à La Havane et le bâtiment en terre le plus ancien et le plus caractéristique du pays. D'une superficie de 12.000 m², il occupe quatre bâtiments – qu'illustre son plan intérieur avec ses quatre cloîtres – dans le centre historique de La Havane. Le premier et le second cloître ont été restaurés depuis 1982 jusqu'à maintenant par le Ministère de la Culture. La réhabilitation du troisième cloître est souhaitée par le Centre national cubain de conservation, restauration et muséologie (CENCREM). La réhabilitation permettra l'extension et la création de nouveaux ateliers de restauration et d'espaces associés et évitera le risque d'effondrement, qui présente un réel danger pour les rues voisines. En 1996, le Fonds mondial pour les monuments a inscrit ce bâtiment sur la liste des 100 monuments les plus menacés.

Le CENCREM a été créé dans les années 80 et il a bénéficié d'un soutien important du système des Nations Unies. Au titre du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 2000, US\$30.000 ont été accordés pour la consolidation et la restauration du troisième cloître du couvent de Santa Clara. Les pluies et tempêtes associées au phénomène météorologique "Irène" en 1999 ont détruit une partie du travail déjà commencé.

Les travaux prévus dans le processus de consolidation et de réhabilitation sont répartis en quatre phases :

- I. Conservation préliminaire pour arrêter la détérioration structurelle en cours
- II. Consolidation structurelle, comprenant une étude architecturale, de la documentation technique et une enquête constructive
- III. Restauration des caractéristiques non structurelles des bâtiments, y compris des salles, du pavage, des revêtements de sol, de la peinture, des aménagements intérieurs et du mobilier ; nouvelle conception des espaces extérieurs, des jardins et des patios et également nouvelles fouilles archéologiques.
- IV. Autres solutions de conception à trouver pour la nouvelle construction de l'aile sud du bâtiment.

L'assistance demandée sera centrée sur les interventions immédiatement nécessaires, comme la

réparation et l'achèvement de la toiture et des éléments de base dans l'espace reliant le premier et le troisième cloître. La toiture et la construction du niveau intermédiaire du reste du troisième cloître seront aussi des travaux prioritaires.

Budget total du projet : **US\$ 143.355 plus 372.894 pesos cubains**

Apport national : **US\$ 93.355 plus 372.894 pesos cubains**

Main-d'œuvre et matériaux locaux	372.894 pesos cubains
Engins de chantier et matériaux spéciaux (leur réserve de la contribution du Fonds du patrimoine mondial)	US\$ 93.355

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 50.000**

- Reprise en sous-œuvre et interventions provisoires de sécurité pour le troisième cloître US\$ 25.111
- Préparation de l'espace reliant le premier et le troisième cloître (matériaux de construction) US\$ 10.764
- Constructions, toit et niveau intermédiaire (seulement pour l'aile est) US\$ 8.830
- Autres tâches complémentaires US\$ 5.295

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : L'ICOMOS a fermement appuyé cette demande en faisant remarquer que le travail en cours au couvent de Santa Clara est de grande qualité et qu'il est spécialement important car il s'agit du siège du Centre national cubain de conservation. Il recommande d'accorder une contribution US\$35.000 du Fonds du patrimoine mondial.

Aucune répartition détaillée du budget n'a été fournie par l'Etat partie.

Action du Bureau : Considérant qu'aucun budget détaillé n'a été fourni et tenant compte de la précédente contribution de US\$30.000 à la rénovation du bâtiment, le Bureau pourrait souhaiter recommander que le Comité approuve une contribution de **US\$ 35.000**, à condition que l'Etat partie paye sa cotisation au Fonds et soumette une répartition révisée détaillée du budget pour approbation du Président du Comité.

POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Coopération technique

Patrimoine culturel **No.** 2001-446

Etat partie : République dominicaine **PMA/PFR :** Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 1.655 (US\$ 542 pour 1999 et US\$ 544 pour 2000) étaient impayés.

Titre de l'activité : Etude sur le tourisme culturel dans le centre historique de Saint-Domingue

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Ville coloniale de Saint-Domingue (1990)

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1990	US\$ 8.000	Préparation d'un dossier de proposition d'inscription
Assistance d'urgence	1998	US\$ 50.000	Travaux de rénovation d'urgence au Palacio de Borgella

Antécédents, objectif et description de l'activité : Depuis 1990 la ville coloniale de Saint-Domingue a reçu US\$58.000 pour la préparation de son dossier d'inscription et des mesures de conservation qui s'ensuivent. Cette demande a pour objet l'élaboration d'une stratégie globale pour la gestion du tourisme culturel dans le centre historique de Saint-Domingue. Dans son rapport de mission de 1998, un expert indique qu'il faut traiter le nombre croissant de touristes de manière proactive pour permettre à la ville de Saint-Domingue de profiter du tourisme sans risquer de créer une "monoculture" touristique. Le "Plan Cuna de America" (PCA) qui était censé régler ces questions, n'a jamais été mis en application. Le projet intitulé "Estudio de la Ciudad Colonial de Saint-Domingue : Diagnostico de la situacion actual" (1999), élaboré par un groupe de consultants de Banco Interamericano de Desarrollo, en collaboration avec des organisations nationales et avec l'appui de l'Espagne, contient une critique très détaillée du PCA et avance une liste prioritaire d'objectifs. La demande suivante est conforme à cette liste.

L'étude présentée dans le projet est axée sur l'identification des possibilités de développement touristique durable et la nécessaire préparation du site du patrimoine mondial de manière à accueillir un plus grand nombre de visiteurs en améliorant, par exemple, les infrastructures, les services et la présentation. Les objectifs sont les suivants :

1. Revitalisation du centre historique
2. Promotion du patrimoine (mondial)
3. Création d'un cadre juridique pour la gestion et le développement du centre historique de Saint-Domingue
4. Etude de marché (tourisme)

L'étude comprendra un diagnostic suivi d'une analyse qui débouchera sur de brèves propositions à court, moyen et long terme. Le plan de travail est le suivant :

- I. Recompilation des données (5 semaines)
- II. Diagnostic (2 semaines)
- III. Evaluation (1 semaine)
- IV. Propositions (5 semaines)
- V. Synthèse (3 semaines)

Budget total du projet :		US\$ 38.627
Apport national :		US\$ 11.490
• Etude (voir points I - V)	US\$ 6.590	
• Equipement (ordinateurs, imprimantes, mobilier)	US\$ 4.900	
Montant demandé au titre de la Convention :		US\$ 27.137
Personnel		
• 1 Consultant spécialisé en tourisme culturel	US\$ 9.000	
• 1 Consultant spécialisé en gestion du patrimoine	US\$ 8.696	
• 1 Architecte	US\$ 6.211	
• 1 Secrétaire	US\$ 3.230	

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : L'ICOMOS a constaté que la conservation et la gestion de ce site du patrimoine mondial sont très préoccupantes et que des mesures doivent être prises de toute urgence. Le programme proposé est logique et devrait constituer un excellent cadre d'action pour les autorités compétentes.

Le seul commentaire de l'ICOMOS est que l'évaluation du coût comprend le salaire d'une secrétaire (US\$3.230) au titre du financement octroyé par le Fonds du patrimoine mondial. Cette dépense devrait être à la charge de l'Etat partie qui emploierait une secrétaire qualifiée, affectée temporairement par une instance locale compétente. L'ICOMOS appuie cette demande, mais recommande de ramener le montant total à US\$24.207. L'Etat membre a US\$ 1.655 impayés au Fonds du patrimoine mondial.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver **US\$ 24.207** à condition que l'Etat partie paye sa contribution au Fonds, et demander à l'Etat partie de prendre en charge les frais de secrétariat.

POUR EXAMEN PAR LE BUREAU ET DÉCISION PAR LE COMITÉ
Formation

Patrimoine naturel

No. 2001-458

Etat partie : Cameroun

PMA/PFR : PMA

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 490 étaient impayés pour 2000

Titre de l'activité : Trois bourses d'études pour des spécialistes africains en gestion des aires protégées/de la faune sauvage pour l'année universitaire 2001-2002

Site du patrimoine mondial concerné : Sites naturels désignés et potentiels du patrimoine mondial de l'Afrique subsaharienne

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Depuis 1994, le Comité a décidé d'offrir directement à l'Ecole de formation de spécialistes de la faune sauvage de Garoua une somme de US\$45.000 tous les deux ans pour financer 3 bourses d'études pour des stagiaires d'Etats africains parties à la Convention. Durant la période 1994-2000, l'école de Garoua a ainsi reçu US\$180.000 pour financer 12 bourses d'études.

Antécédents, objectifs & description de l'activité : Le Comité, selon l'article 23 de la Convention, a accordé son soutien à la formation de spécialistes dans une sélection de centres régionaux de formation. L'Ecole bénéficie de bourses d'études et de recherche financées par le Fonds du patrimoine mondial depuis les tous premiers temps d'application de la Convention. Jusqu'en 1993 les bourses octroyées à l'Ecole de Garoua pour des stagiaires originaires d'Etats parties de l'Afrique francophone ont été passées directement sous contrat avec les stagiaires. L'Ecole a réitéré la demande qu'elle soumet au Comité depuis 1994 et qui s'élève à US\$45.000 pour 3 bourses d'études octroyées à des Africains francophones pour deux années d'études de 2001 à 2003. Elle annoncera la disponibilité des bourses d'études du Fonds du patrimoine mondial et choisira les trois meilleurs candidats en consultation avec le Centre et l'UICN.

Répartition du budget :

Montant demandé au titre de la Convention : US\$ 45.000 répartis de la manière suivante :

Une bourse d'études d'une durée d'un an coûte US\$ 7.500 ; donc, 3 bourses d'études qui financent chacune un cycle universitaire de 2 ans s'élèvent à US\$ 7.500 x 3 x 2 = US\$45.000. Les US\$ 7.500 qui représentent le coût unitaire d'une bourse par an se décomposent ainsi : (i) voyage (US\$ 1.500) ; (ii) inscription (US\$ 2.132) ; (iii) versement mensuel pendant 9 mois (US\$ 2.554) ; (iv) prime d'équipement (US\$ 248) ; (v) indemnité médicale (US\$ 142) ; (vi) indemnité pour excédent de bagages (US\$ 249) ; et (vii) provision pour les variations du taux de change entre devise locale et dollar (US\$ 675).

Commentaire de l'organe consultatif et du Secrétariat : L'UICN soutient entièrement l'assistance proposée pour contribuer à former des spécialistes des aires protégées originaires de pays de l'Afrique francophone.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver la somme de US\$45.000 demandée pour financer 3 bourses d'études pour 2001-2003 à Garoua pour des Africains francophones.

**POUR DÉCISION DIRECTE PAR LE COMITÉ
Formation**

Patrimoine naturel **No.** 2001-431

Etat partie : Malawi **PMA/PFR :** PMA

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 82 étaient impayés pour 2000

Titre de l'activité : Renforcement des compétences pour le Parc national du Lac Malawi

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Parc national du Lac Malawi (1984)

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Aucune

Antécédents, objectif & description de l'activité : Situé dans la Grande Vallée du Rift, au sud-est de l'Afrique, le lac Malawi est le onzième lac le plus large du monde et le quatrième lac le plus profond du monde, avec 579 km de long, 15 à 80 km de large pour une profondeur maximale d'environ 700 m. Le Parc national du Lac Malawi abrite des centaines d'espèces de poissons, presque toutes endémiques. Son importance pour l'étude de l'évolution est comparable à celle des passereaux des îles Galapagos. Les activités du projet contribuent à la protection et à la gestion du site par le biais de la formation et le renforcement du programme en vigueur sur le site : recherche, gestion, extension/éducation à l'environnement, programme de vulgarisation, prise de conscience de la conservation, unités de communication, formation de guides des parcs, atelier de formation sur « L'éco-tourisme et la gestion dans les aires protégées » ainsi qu'à l'achat d'un bateau à moteur pour assurer la surveillance du lac.

Budget total du projet : **US\$ 37.094**

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 37.094**

- | | | |
|----|---|-------------|
| 1. | Achat d'un moteur pour bateau de Thazima | US\$ 17.000 |
| 2. | Unité Extension/Education environnementale | |
| | - Programme de vulgarisation | US\$ 3.000 |
| | - Aménagement de locaux d'interprétation | US\$ 1.500 |
| | - Formation de bénévoles pour la radio communautaire et d'autres personnes de la communauté | US\$ 1.137 |
| | - Dépenses ordinaires pour la radio communautaire | US\$ 1.910 |
| | - Ateliers d'éco-tourisme | US\$ 9.091 |
| | - Unité de recherche | US\$ 2.386 |
| | - Fuel et lubrifiants | US\$ 570 |
| | - Production d'un rapport | US\$ 500 |

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : Cette demande a été présentée à la vingt quatrième session ordinaire du Bureau. Le Bureau, à sa 24^e session en juillet 2000, a recommandé l'approbation de US\$37.094 par le Comité, indiqué dans son rapport (WHC-2000/CONF.202/17).

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver le montant total de **US\$ 37.094** demandé.

**POUR DECISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine naturel

No. 2001 – 457

Etat partie : République-Unie de Tanzanie

PMA/PFR : PMA

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, toutes les cotisations ont été payées

Titre de l'activité : Trois bourses d'études pour des spécialistes africains en gestion des aires protégées/faune sauvage pour l'année universitaire 2001-2002

Sites du patrimoine mondial concernés : Sites naturels désignés et potentiels du patrimoine mondial de l'Afrique subsaharienne

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Depuis 1994, le Comité verse directement au Mweka College un montant annuel de US\$ 30.000 pour financer trois bourses par an. Durant la période 1994-2000, le Mweka College a reçu US\$ 210.000 sous forme de bourses d'études pour 21 stagiaires d'Etats africains parties à la Convention.

Antécédents, objectifs & description de l'activité : Le Mweka College of African Wildlife Management a renouvelé sa demande auprès du Comité afin d'obtenir US\$ 30.000 pour financer 3 bourses d'études destinées à des stagiaires d'Etats parties à la Convention dans l'Afrique anglophone pour l'année universitaire 2001-2002. L'école annoncera la disponibilité des bourses octroyées par le Fonds du patrimoine mondial et choisira les trois meilleurs candidats en consultation avec le Centre et l'UICN.

Répartition du budget :

Budget total du projet

US\$ 30.000

Chaque bourse d'études coûte environ US\$ 10.000 répartis de la façon suivante : (i) Cours (US\$ 5.000) ; (ii) Allocation annuelle (US\$ 1.100) ; (iii) Matériels didactiques (livres) (US\$ 800) ; (iv) Indemnités de déplacement & Transports locaux (US\$ 150) ; (v) Taxe d'aéroport (US\$ 20) ; (vi) Frais d'immigration (US\$ 300) ; (vii) Indemnité de licenciement (US\$ 200) ; (viii) Assurances (US\$ 475) ; (ix) Voyages (maximum US\$ 1.900) ; (x) divers (US\$ 55)

Montant demandé au titre de la Convention :

US\$ 30.000

Commentaires de l'organe consultatif & du Secrétariat : Cette activité est recommandée par le **Secrétariat** et d'autres Unités de l'UNESCO selon les cas. L'**UICN** soutient pleinement l'octroi de bourses d'études au Mweka College of African Wildlife Management en Tanzanie.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver la somme de **US\$ 30.000** pour financer l'octroi de trois bourses d'études au Mweka College of African Wildlife Management pour l'année universitaire 2001-2002.

**POUR DECISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine culturel N° 2001-445

Etat partie: Pakistan **PMA/PFR : PFR**

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, US\$ 2.142 pour 1998 et US\$ 2.177 pour 2000 étaient impayés.

Titre de l'activité : Cours de formation pour l'analyse technique physique, chimique et biologique des problèmes liés à la conservation des monuments archéologiques en brique et pierre.

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Fort et jardins de Shalimar à Lahore (1981), Ruines archéologiques de Mohenjo Daro (1980)

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial pour ce site :

Assistance d'urgence	1981	Assistance d'urgence pour Lahore
----------------------	------	----------------------------------

Les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro ont fait l'objet d'une Campagne internationale de sauvegarde de l'UNESCO qui s'est achevée en 1999.

Antécédents, objectif et description de l'activité : Afin de permettre au personnel de laboratoire de l'Institut du Pakistan pour la Formation archéologique et la Recherche et d'autres organismes de recherche pakistanais responsables du patrimoine culturel de pouvoir entreprendre une analyse technique physique, chimique et biologique des problèmes liés à la conservation des monuments en brique et pierre, et pour contrôler l'application et les effets des mesures de conservation sur le terrain (interventions) appliquées à de tels monuments, un cours de formation de trois semaines est proposé. Il est prévu que l'Institut du Pakistan pour la Formation archéologique et la Recherche (PIATR) à Lahore organise cette activité. Elle comprendra 11 jours de formation à Lahore et 17 jours sur le site de Mohenjo Daro.

Cette proposition de projet a été rédigée et soumise par la commission nationale du Pakistan auprès de l'UNESCO, à la suite d'un atelier national de formation sur la lutte contre la végétation envahissante sur les sites archéologiques de Lahore et Taxila, en avril 2000. Cet atelier était financé par la coopération technique du Fonds du patrimoine mondial. Les autorités nationales souhaitent tenir un cours de recyclage pour le personnel de laboratoire en deux parties : une formation institutionnelle au PIATR et une formation sur le terrain à Mohenjo Daro.

Date et durée de l'activité de formation : 4 semaines – du 3 au 30 décembre 2000 (peut-être plus tard)

Lieu de l'activité de formation : Lahore et Mohenjo Daro

Cette activité de formation est nationale.

Objectifs :

1. Fournir la formation nécessaire permettant au personnel de laboratoire d'entreprendre une analyse technique physique, chimique et biologique des problèmes liés à la conservation des monuments archéologiques en brique et pierre ;
2. Apprendre la méthodologie du contrôle de l'application et des effets des mesures de conservation sur le terrain appliquées à de tels monuments ;
3. Assurer une formation au personnel de laboratoire en matière de lutte contre la dégradation biologique et de l'environnement, en particulier les techniques d'expérimentation des effets des produits chimiques sur les structures archéologiques en brique et pierre situées à l'extérieur (y compris le mortier et les surfaces en stuc).

Organismes participants :

Personnel de laboratoire du Département de l'Archéologie et des Musées (DOAM) ;

Personnel de laboratoire/hors siège du Département de la Culture des Gouvernements provinciaux ;

ONG travaillant dans le domaine de l'archéologie.

Budget total du projet : **US\$ 27.500**

Apport national: Toutes les installations matérielles et le personnel du PIATR seront assurés par le DOAM.

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 27.500**

(i) Organisation

Papeterie/Photocopies : US\$ 2.000

Produits chimiques/ Equipement : US\$ 5.000

(ii) Personnel

Rémunérations du travail de conseil pour les formateurs
/organiseurs : US\$ 5.000

Honoraires des moniteurs/conférenciers : US\$ 4.000

Frais de mission consultative pour la
commission nationale : US\$ 2.000

Frais de mission consultative pour le Conseiller
régional pour la culture en Asie US\$ 2.500

-Pacifique, Bureau de Bangkok

(iii) Voyage des stagiaires et frais d'appui : US\$ 5.000

(iv) Publication du Rapport final US\$ 1.000

(v) Divers - Téléphone/Frais d'entretien : US\$ 1.000

Commentaires des organismes consultatifs et du Secrétariat : Les commentaires de l'ICCROM ont été demandés le 12/09/00.

Le **Secrétariat** note que l'activité proposée est très semblable, sinon identique, à l'activité de formation d'avril 2000, pour laquelle il n'a pas été soumis de rapport. Les nombreux spécialistes énumérés dans la proposition de projet ont des compétences très semblables. Ce sont des directeurs, experts en dégradation biologique de l'Université du Punjab et quelques autres professeurs spécialisés dans des domaines analogues. Le nombre de stagiaires n'est pas indiqué, ni leur niveau de formation. Le principal thème de discussion n'est pas indiqué non plus et cet atelier semble être un survol des questions de conservation, analogue à l'atelier d'avril 2000.

La réglementation de l'UNESCO empêche les fonctionnaires nationaux, qui reçoivent un salaire régulier pour leur travail directement associé à l'activité proposée, de recevoir des honoraires. Le Centre du patrimoine mondial et le Conseiller régional pour la culture en Asie-Pacifique du Bureau de l'UNESCO à Bangkok recommandent, à condition que l'ICCROM appuie cette demande, d'approuver un montant réduit de US\$22.000 pour cette activité, en réduisant les frais généraux pour les services de consultation locale, la papeterie, les missions consultatives de la commission nationale et de l'UNESCO, les honoraires des formateurs et les frais divers. De plus, il serait souhaitable d'inviter des participants des cinq Républiques d'Asie centrale et d'Iran à profiter de cette activité car beaucoup de sites classés au patrimoine mondial ou figurant sur les listes indicatives de ces pays ont des problèmes de conservation analogues.

<p>Action du Bureau: Le Bureau pourrait souhaiter approuver un montant de US\$ 22.000, à condition que l'ICCROM qui appuie la requête, demande à l'Etat partie de mettre en œuvre cette activité en étroite coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok et le Centre du patrimoine mondial.</p>
--

**POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine culturel

No. : 2001-442

Etat partie : Norvège

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 02/10/00, toutes les cotisations ont été payées.

Titre de l'activité : Culture, gestion du patrimoine et tourisme : modèles de coopération entre acteurs.
Atelier sur la conception de modèles de coopération.

Contributions précédentes du Fonds du Patrimoine mondial pour ce site :

Formation	2000	US\$ 17.000	« Culture, gestion du patrimoine et tourisme : modèles de coopération entre acteurs – Atelier sur la conception des modèles de coopération » (Bhaktapur, Népal, avril 2000) – demande soumise par la Norvège et le Népal
-----------	------	-------------	--

Antécédents, objectif et description de l'activité : Le projet intitulé : “ Culture, gestion du patrimoine et tourisme : modèles de coopération entre acteurs ”, financé par le Gouvernement norvégien et mis en œuvre par l'intermédiaire du bureau du Conseiller régional de l'UNESCO pour la culture en Asie & Pacifique, traite de questions relatives au développement du tourisme non planifié. Les collectivités locales, les responsables de la conservation du patrimoine et les professionnels de l'industrie du tourisme qui opèrent dans cette région connaissent les problèmes et savent que le développement du tourisme est menacé du point de vue économique par l'absence d'articulation des intérêts et de la coopération entre les parties concernées.

Description :

L'approche du projet qui est conforme à l'approche stratégique du Plan d'action 21 au niveau local, se décompose en 4 types d'actions :

- Action 1 :** Etudes préliminaires, développement du réseau, préparation d'études de cas approfondies sur 8 sites du patrimoine mondial. Calendrier : 1/12/1998-31/12/1999
- Action 2 :** Préparation finale et atelier régional à Bhaktapur (Népal). Calendrier : 1/01/2000-30/04/2000
- Action 3 :** Suivi de l'atelier : expérimentation des modèles. Calendrier : 1/05/2000-09/2001
- Action 4 :** Evaluation interne commune des modèles et des actions, atelier régional, réunion/pays à confirmer. Calendrier : 09/2001-10/2001

Une assistance de formation est demandée au Fonds du patrimoine mondial par les actions 3 et 4.

Objectifs :

L'atelier concernant l'action 4 se propose de :

- 1.) pourvoir au besoin de trouver des modèles et des moyens applicables pour ouvrir et structurer des voies de communication entre l'industrie du tourisme et les responsables de la conservation et de l'entretien des biens du patrimoine culturel ;
- 2.) offrir une tribune aux représentants des sites du patrimoine qui participeront à cet atelier, en vue de collaborer avec les experts internationaux et autres acteurs intervenant sur les sites du patrimoine ;
- 3.) donner la possibilité de procéder à une évaluation collective des plans d'action et des modèles concernant la protection du patrimoine et le développement du tourisme en tant que ressource locale ;
- 4.) permettre aux représentants des sites du patrimoine de la région d'élaborer, mais aussi d'évaluer la bonne application locale d'une stratégie touristique et patrimoniale spécifique des sites.

Conçu comme un programme de formation de deux semaines, l'atelier s'adresse aux agences intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux représentants régionaux de Norvège, Chine, Fidji, RPD du Laos, Malaisie, Philippines, République de Corée, Vietnam. Des spécialistes de la protection du patrimoine et du tourisme y participeront également, ainsi que des gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Budget total du projet : **US\$ 95.000**

Répartition du budget :

Administration :

frais administratifs pour la conférence	US\$ 16.000
plan d'action/ élaboration de modèles	US\$ 16.000

Personnel :

-préparation et missions de suivi UNESCO/PROAP et frais annexes	US\$ 6.000
-voyage et per diem pour 24 participants sur 8 sites étudiés	US\$ 30.000
-voyage, per diem et honoraires de 3 consultants internationaux (2 semaines)	US\$ 9.000

Divers :

-avant l'atelier, préparation des documents et annonces, dont page Web	US\$ 6.000
-hébergement et repas	US\$ 12.000

Apport national: **US\$ 68.000**

Gouvernement norvégien

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 27.000**

- préparation des documents ;
- frais administratifs de l'atelier et exercices sur le terrain ;
- location de salles pour 2 semaines ;
- location d'équipement audiovisuel et acoustique ;
- - frais de transport pour tous les participants ;

Autres apports:

Les frais d'hébergement, les repas, l'assistance technique et administrative sont pris en charge par le pays d'accueil. Le Conseiller régional de l'UNESCO pour la culture en Asie & Pacifique offre une aide globale pour l'administration, la planification du projet et les activités de suivi.

Commentaire des organes consultatifs & du Secrétariat : L'avis de l'ICOMOS et de l'ICCROM a été sollicité le 6 septembre 2000. Bien que l'ICOMOS comprenne le but de cette activité, il émet quelques réserves quant à l'octroi d'un financement par le Fonds du patrimoine mondial. Les demandes d'aide à la formation devraient être accordées en priorité aux pays les moins avancés. En tout état de cause, la subvention ne devrait pas dépasser US\$15.000. Suite à la recommandation de l'ICOMOS, l'avis de l'Etat partie a été sollicité. Le Secrétariat tient, cependant, à préciser que le programme de formation s'adresse aux participants de la région asiatique qui compte un grand nombre d'Etats parties en voie de développement.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter examiner les informations complémentaires de l'ICCROM et prendre une décision lors de sa session.

**POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine culturel

No. 2001-426

Etat partie : Fédération de Russie

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : L'Etat partie n'a payé aucune cotisation au Fonds du patrimoine mondial depuis 1992.

Titre de l'activité : Atelier international sur la préservation et la conservation des structures en bois sur le modèle du projet de restauration de l'Eglise de la Transfiguration du Kizhi Pogost

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Kizhi Pogost (1990)

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Formation	1999	US\$40.000	Atelier international de formation pour des gestionnaires de sites culturels du patrimoine mondial d'Europe centrale et orientale" (Veliky Novgorod)
-----------	------	------------	--

Une demande de formation d'un montant de US\$30.000 pour l'Atelier international de formation de responsables du patrimoine mondial d'Europe centrale et orientale, a été soumise au Centre du patrimoine mondial le 20 avril 2000 (No. 2001-460).

Antécédents, objectif et description de l'activité : Plusieurs réunions internationales ont été organisées en présence de spécialistes russes et internationaux pour trouver une forme de restauration appropriée et des solutions de conservation en vue de déposer l'armature métallique intérieure installée en 1981-83 pour la remplacer par un soutènement en bois sans abîmer la structure en bois existante de l'Eglise de la transfiguration de Kizhi Pogost.

En 1998/99 un groupe russe de spécialistes a élaboré un projet de restauration de l'Eglise de la Transfiguration qui a été présenté pour examen et approbation par le Conseil d'experts du Ministère russe de la Culture. Ce projet devait être évalué en juin-août 2000. Il est souhaitable que des experts internationaux de l'UNESCO prennent part à l'approbation finale du projet.

Le Comité national russe et le Ministère russe de la Culture ont l'intention d'organiser un vaste débat sur le projet de restauration proposé avec le concours des experts internationaux de l'UNESCO afin de prendre une décision définitive en ce qui concerne le projet de restauration de l'Eglise de la Transfiguration.

Le Comité national pour le patrimoine mondial et le Ministère de la Culture proposent d'organiser un atelier international au Kizhi Pogost en invitant le groupe chargé du projet de restauration, les experts de l'UNESCO dans le domaine des constructions en bois et les représentants du gouvernement russe. Le nombre total de participants serait de 25-27 spécialistes.

L'atelier portera sur :

- la présentation du projet par les auteurs avec les conclusions du Conseil d'experts du Ministère russe de la Culture ;
- l'inspection de l'Eglise de la Transfiguration pour les participants à l'atelier ;
- un échange de vues sur l'état de l'église et sur le projet proposé ;
- les conclusions de l'atelier sur le projet et les recommandations.

**POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine culturel

No. : 2001-460

Etat partie : Fédération de Russie

PMA/PFR : Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : L'Etat partie n'a pas payé sa cotisation au Fonds du patrimoine mondial depuis 1992.

Titre de l'activité : Atelier international de formation pour de hauts responsables du patrimoine mondial d'Europe centrale et orientale

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : tous les sites du patrimoine mondial en Europe centrale et de l'Est

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Formation	1999	US\$40.000	Atelier international de formation pour des gestionnaires de sites culturels du patrimoine mondial d'Europe centrale et orientale (Veliky Novgorod)
-----------	------	------------	---

Une demande d'assistance de formation d'un montant de US\$29.540 pour un Atelier international sur la préservation et la conservation de structures en bois sur le modèle du projet de restauration de l'Eglise de la Transfiguration du Khizhi Pogost, a été présentée au Centre du patrimoine mondial le 26 avril 2000 (No.2001-426).

Antécédents, objectif et description de l'activité : L'une des plus importantes recommandations concernant l'atelier de 1999 s'adresse au Centre du patrimoine mondial pour aider l'Etat partie à organiser un atelier afin de mieux sensibiliser les hauts responsables de la sauvegarde du patrimoine mondial dans chacun des Etats parties. Etant donné les problèmes économiques et structurels que connaissent les Etats nouvellement indépendants qui faisaient partie de l'ex-URSS, ainsi que certains pays d'Europe orientale, il serait très important d'organiser un Atelier international de formation pour de hauts responsables.

Les participants à l'atelier seront informés de l'application de la Convention et des recommandations pertinentes de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UICN sur la protection des sites du patrimoine mondial.

Groupe ciblé :

22 participants de la Fédération de Russie (13 sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et 10 autres sur la liste indicative.)

10-15 responsables du patrimoine mondial d'Europe centrale et orientale

5-6 experts internationaux

10-15 participants du gouvernement central de la Fédération de Russie.

Objectifs :

- 1.) sensibiliser davantage les responsables de haut niveau aux dispositions de la Convention du patrimoine mondial ;
- 2.) échanger des informations sur les dispositions juridiques et administratives adoptées par les Etats parties, en ce qui concerne notamment les obligations et les engagements définis selon les termes de la Convention ;
- 3.) identifier les problèmes communs aux Etats parties concernant la mise en œuvre de la Convention ;
- 4.) échanger des points de vue sur le mode d'organisation des prises de décisions et les problèmes financiers liés à la conservation du patrimoine mondial.

Thèmes, questions et problèmes à débattre :

- 1.) la politique de l'UNESCO concernant l'application de la Convention du patrimoine mondial ;
- 2.) la réglementation de l'UNESCO, des OIG et des ONG concernant le patrimoine mondial ;
- 3.) le format UNESCO des rapports périodiques ;
- 4.) la politique des Etats parties d'Europe centrale et orientale concernant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : problèmes et propositions
- 5.) la coordination européenne en matière de sauvegarde du patrimoine mondial.

Instances participantes :

Commission nationale Russe pour l'UNESCO, Ministère russe de la Culture, Comité d'Etat pour la protection de la nature, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Comité national russe de l'ICOMOS, Chaire UNESCO en Russie pour la restauration.

Profil des intervenants, des formateurs et des stagiaires : Centre du patrimoine mondial UNESCO, ICOMOS, ICCROM, UICN, représentants des administrations régionales russes, représentants du gouvernement central russe, experts internationaux de l'UNESCO. Participants de : Biélorussie, Bulgarie, Ukraine, Lituanie, Lettonie, Espagne, France, Grèce, Pologne et pays de la CEI (Communauté des Etats indépendants).

Budget total du projet :		US\$ 47.160
Organisation	US\$ 14.280	
Personnel	US\$ 26.000	
Personnel administratif général	US\$ 1.880	
Publicité dans les médias et publications	US\$ 5.000	
Apport national:		US\$ 11.780
Montant demandé au titre de la Convention :		US\$ 30.000
Administration : hébergement	US\$ 1.380	
transport en car	US\$ 2.400	
exemplaires des documents UNESCO	US\$ 600	
exemplaires de la législation russe	US\$ 1.000	
Sous-total		US\$ 5.380
Personnel :		
travail de préparation	US\$ 1.000	
3 formateurs russes (honoraires, hébergement)	US\$ 1.020	
20 participants russes (voyage+hébergement)	US\$ 5.488	
3 experts internationaux (honoraires, voyage)	US\$ 8.112	
participants d'Europe centrale/orientale	US\$ 5.000	
Sous-total		US\$ 20,620
Publicité dans les médias et publication des documents finaux :		US\$ 4.000

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat :

L'avis de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UICN a été sollicité le 5 mai 2000. Dans sa réponse du 30 mai 2000, l'ICOMOS a fait savoir qu'il ne pouvait pas appuyer cette demande en l'état. L'ICOMOS ne croit pas qu'il faille utiliser les fonds du patrimoine mondial pour financer un atelier destiné aux hauts responsables mentionnés dans le dossier. Cet atelier devrait s'adresser à des personnels à l'échelon inférieur plutôt qu'à ceux qui sont chargés de la planification et de l'élaboration des politiques au sommet de la pyramide. Si les participants proposés sont des gestionnaires de sites aux sous-directeurs d'une administration provinciale, il n'y aura aucun point commun, ou presque, entre eux et les objectifs ne seront pas atteints.

<p>Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter examiner le complément d'information de l'ICCROM, l'IUCN et du Secrétariat consultatifs lors de sa session et prendre une décision en conséquence.</p>
--

**POUR DÉCISION PAR LE BUREAU
Formation**

Patrimoine culturel **No.** 2001-430

Etat partie : Mexique **PMA/PFR :** Non

Etat des cotisations au Fonds du patrimoine mondial : Au 2 octobre 2000, toutes les cotisations étaient payées.

Titre de l'activité : Cours sur la conservation et la gestion des sites archéologiques dans les tropiques humides

Site du patrimoine mondial concerné (année d'inscription) : Tous les sites culturels du patrimoine mondial en Amérique Latine

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : S/O

Antécédents, objectif et description de l'activité : L'un des grands problèmes des pays latino-américains en matière de gestion du patrimoine concerne la protection du patrimoine archéologique dans les zones tropicales. Des plans de gestion à moyen et long terme sont nécessaires, non seulement pour assurer la survie des vestiges culturels, mais aussi pour intégrer la conservation des sites dans le cadre du développement régional. Le "Primer diplomado latinoamericano sobre manejo y conservacion integral de sitios arqueologicos en el tropico humedo" est un projet pilote visant à promouvoir la coopération régionale pour tenter de sauvegarder les sites archéologiques des tropiques humides. Le "Diplomado" est un cours intensif de sept semaines pour un maximum de 20 participants travaillant dans le domaine de la protection ou de la gestion du patrimoine dans les pays d'Amérique latine qui ont le même type de milieu naturel (c'est-à-dire les pays du "Mundo Maya", mais aussi le Pérou, la Bolivie, l'Equateur et la Colombie).

Le cours sera dispensé "sur site", dans les Chiapas et le Yucatan, principalement sur les sites du patrimoine mondial de Palenque et Chichen Itza, mais d'autres sites seront également visités. Le "Diplomado" comprend neuf modules :

- I. Patrimoine culturel et naturel et société
- II. Problèmes de conservation et diagnostic
- III. Problèmes de conservation dans les tropiques humides
- IV. Fondements sur la gestion et la conservation intégrale des sites
- V. Composantes des plans de gestion et conservation intégrale
- VI. Conception des plans de gestion et conservation intégrale
- VII. Mise en application
- VIII. Contrôle et évaluation : construction d'une vision future
- IX. Formation de professionnels en gestion, mise en service et conservation intégrale des sites archéologiques en Amérique latine.

Budget total du projet : **US\$ 52.800**

National contribution : **US\$ 31.900**

Montant demandé au titre de la Convention : **US\$ 20.900**

- Per diem pour les coordonnateurs du cours (2 personnes) US\$ 2.000
- Per diem pour les instructeurs (8 personnes) US\$ 2.400
- Frais de voyage des instructeurs (2 personnes) US\$ 1.600
- Frais de voyage des participants (10 personnes, une par US\$ 6.100

pays : Guatemala, Belize, El Salvador, Honduras, Costa Rica, Pérou, Bolivie, Equateur, Colombie. Tous les vols pour Merida)

- Publication du manuel pour la conservation préventive du patrimoine culturel et naturel sur les sites archéologiques des tropiques humides (tirage 2 000 exemplaires illustrés) US\$ 5.200
- Publication d'un dépliant sur l'élaboration d'un plan de gestion et la conservation intégrée des sites archéologiques (tirage 2 000 exemplaires) US\$ 2.600
- Divers US\$ 1.000

Commentaires des organes consultatifs & du Secrétariat : Les commentaires de l'ICCROM ont été demandés le 20 juin 2000 et seront présentés au Bureau lors de sa session.

Le Secrétariat soutient cette demande et suggère l'approbation de US\$20.900 par le Bureau.

<p>Action du Bureau : Si l'évaluation de l'ICCROM est favorable, le Bureau pourrait souhaiter approuver US\$ 20.900 pour cette activité.</p>
